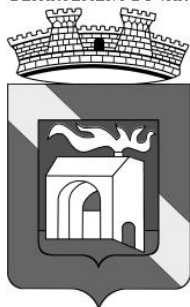


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024 A 18H30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trois octobre deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23	<u>Présents</u> : AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, HARDY Laetitia, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry
Quorum : 12	<u>Pouvoirs</u> : ALLAIN Thierry à BRINGANT Gilbert, PABOIS Florie à DORVAUX Jacques, PICHON Chadia à Laetitia HARDY
Présents : 15	<u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, GAUTIER Pierre
Suffrages exprimés : 18	<u>Absents</u> : BAVAN Dorella, JANEY Emilie, TOURREL Roger

Secrétaire de séance : Chrystelle MOSTACCI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum étant constaté la séance est ouverte. Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est présenté ce jour un unique point à l'ordre du Jour de cette séance à savoir la Prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

1. PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.

Monsieur le Maire rappelle le contexte et l'historique du projet. Il informe les membres du conseil municipal qu'il s'agit à l'origine d'un projet initié par la commune de Rocbaron, en 2015. Sur la première version de 2017 l'emprise au sol du projet sur les parcelles D125 – propriété de la Commune de Rocbaron et D136 propriété de la commune de Forcalqueiret était de 28 hectares. Aujourd'hui, après révision du projet, la commune a réduit drastiquement de 3 fois la superficie d'emprise initiale. Le nouveau projet est de 8 hectares. Il a été également renégocié les clauses de loyers et redevances. Le montant de l'immobilisation était initialement de 45 000€ pour chaque commune ; aujourd'hui il est renégocié par commune de 200 000 € - hors loyer. Il ajoute qu'il sera affecté 100 000€ aux des travaux du Château et 10 000€ pour la société de chasse de Forcalqueiret.

Il poursuit en expliquant qu'en réduisant la surface exploitée – l'emprise se situe aujourd'hui uniquement sur la parcelle D125 – propriété de la commune de Rocbaron situé sur le territoire de Forcalqueiret. Il conclut sa présentation par annoncer le calendrier prévisionnel d'exécution comme énoncé ci-dessous :

- 15 Novembre 2024 : Dépôt demande de permis de construire

- Juin 25 : enquête publique unique sur permis de construire et plan local d'urbanisme
- Oct. / Nov 25 :
 - o Mise en compatibilité du PLU de Forcalqueiret
 - o Obtention du PC
 - o Demande de proposition technique et financière (PTF) à Enedis pour raccorder le projet (PC nécessaire)
- Déc. 25 à sept. 26 : études de pré-exécution, préparation du chantier, commandes des matériels, établissement du plan de financement, contractualisation avec un acheteur de l'électricité produite, établissement et signature devant notaire des baux authentiques, établissement de la convention de raccordement définitive avec Enedis
- Sept. 26 : début du chantier
- Mi-2027 : fin des travaux et mise en service de la centrale solaire

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'en débattre avant de passer au vote de la délibération.

Madame MARION Sylvie remercie monsieur le Maire pour le rappel du contexte et l'historique du projet. Elle ajoute qu'effectivement il s'agit d'un projet ancien, datant de 2018 avec un vote en conseil municipal en 2022 sur l'avenant au bail emphytéotique de la société ENERGY. Il s'agissait effectivement de la parcelle D136. Ainsi, Madame MARION Sylvie souhaite avoir des précisions sur les retombées économiques du projet pour les forcalqueirois étant donné qu'il s'agit d'une parcelle propriété privé de Rocbaron. Il semblerait que la parcelle D136 serait pour moitié octroyée à Forcalqueiret. Elle demande également des précisions sur ce point.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry** pour répondre à sa demande. Il assure néanmoins que les retombées économiques seront à parts égales pour les deux communes contrairement à la première version du projet.

Monsieur CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry lui répond par l'affirmative. La parcelle D136 sera effectivement divisé en deux afin que la commune de Forcalqueiret puisse bénéficier d'une partie des redevances et loyers. Cette parcelle est échangée contre une autre parcelle appartenant à la commune, proche de la station d'épuration.

Madame DARDINIER Virginie s'étonne de cette information puisque lors d'un précédent conseil il avait été évoqué que cette parcelle serait pour des jardins partagés

Monsieur CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry lui répond qu'il s'agit bien d'une zone agricole à vocation de jardins partagés.

Monsieur le Maire précise qu'une enquête a été menée pour savoir si des forcalqueirois seraient intéressés par un projet de jardin partagé. Le résultat de l'enquête démontre qu'il n'y a pas ou peu d'intéressé.

Madame MARION Sylvie demande à nouveau des précisions sur les retombées économiques du projet où de la fiscalité pour les forcalqueirois. Par ailleurs elle souhaite avoir des précisions sur les études d'impact sur la faune et la flore, le coût des travaux et les captages d'eau souterraine par le ruissellement sur les panneaux photovoltaïques.

Monsieur CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry lui répond que les retombées économiques sont :

- Les loyers
- L'IFER soit la l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux d'environ 28 500€ HT par an dont 50% pour la communauté d'agglomération, 30% pour le département et 20 % pour la commune de Forcalqueiret.
- Taxe foncière pour la commune de Forcalqueiret environ 4 100€ HT/an

- Taxe d'aménagement pour la 1^{ère} année soit 18 050€ HT pour la commune de Forcalqueiret.

Il ajoute que l'échange de parcelle est la condition sine qua non à ce projet. Il rappelle que les coupes de bois avaient déjà eu lieu en 2017.

Monsieur CORONADO Juan ajoute que la précédente mandature de 2017 n'avait pas soulevé la problématique de cette coupe blanche de bois. Sur les questions relatives à la faune et la flore il propose à madame MARION Sylvie, « porte-parole » de Mr GAUTIER Pierre de se rapprocher de ce dernier, Maire de 2014 à 2020.

Madame MARION Sylvie lui répond qu'elle n'est pas la « porte-parole » de Mr GAUTIER Pierre. Elle ajoute qu'elle représente une partie des forcalqueirois et non pas Monsieur GAUTIER. Madame MARION ajoute qu'elle a toute légitimité de poser des questions en sa qualité d'élue propre.

Monsieur CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry souhaite ajouter des précisions sur l'étude d'impact actualisée. Cette dernière est en attente et sera bientôt disponible.

Monsieur le Maire propose au membre du conseil de passer au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITEE :

Contre : DARDINIER Virginie, MARION Sylvie, VACHER Nicolas

- 1) **DECIDE** d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
- 2) **DIT** que la présente délibération sera notifiée :
 - Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
 - Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'agriculture,
 - Au Président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte,
 - Au Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon en charge du SCOT,
 - Aux Maires des communes limitrophes,
 - Au Centre Régional de la Propriété Forestière,
 - A l'institut des Appellations d'origine Contrôlée
- 3) **PRECISE** que cette délibération :
 - Sera transmise au Préfet,
 - Fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - Sera publiée sur le Géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> .

2. QUESTIONS DIVERSES

N'ayant pas de questions diverses la séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI



Acte rendu exécutoire après :
– Publication le 20.12.2024